

DATE DE PUBLICATION : 9 décembre 2008

Délégation de pouvoirs donnée par le Contrôleur général

**Banque de France
Le Contrôleur général**

Vu la délégation de pouvoirs du Gouverneur de la Banque de France donnée le 2 juillet 2004 ;

Les Inspecteurs Chefs de mission et les Inspecteurs Chargés de secteurs reçoivent délégation de pouvoirs à l'effet d'assurer et de faire assurer dans les équipes placées sous leur autorité le respect des prescriptions légales, réglementaires et conventionnelles dans le domaine de la durée du travail.

À ce titre, ils sont plus particulièrement chargés de veiller à ce que la prestation de leurs équipes s'inscrive dans le respect des durées maximales, quotidienne et hebdomadaire, de travail de la législation sur les heures supplémentaires et des règles relatives au repos hebdomadaire.

Fait à Paris, le 25 juin 2008

Le Contrôleur général